

## **Déclaration liminaire CT du 22 juin 2016**

Une nouvelle fois la réunion des comités techniques de nos universités se tient sans aucun respect des procédures réglementaires. Nous sommes surpris que vos agendas respectifs soient prioritaires sur l'application du décret du 15 février 2011 régissant le fonctionnement de cette instance.

Nous sommes aussi très surpris par les décisions prises au nom de la fusion de nos universités. Ainsi, afin d'uniformiser les procédures, les entretiens annuels d'évaluation des agents seront versés à leur dossier administratif. Le DGS de Lille 1 nous avait pourtant garanti que ce ne serait pas le cas lors de leur mise en place. Ils devaient servir à fournir un meilleur service et à faire évoluer les agents dans le dialogue. Nous constatons que cela se fait sans aucune concertation avec les élus.

Nous sommes aussi très surpris lorsque nous lisons que l'alignement social par le haut promis dans les principes fondateurs de notre future université laisse place à un effet « cliquet » qui nous promet seulement un maintien de nos conditions de travail pendant 5 ans.

Nous sommes également surpris par le contenu de votre réponse aux interrogations de nos collègues du SGEN-CFDT. En effet la CGT avait souligné lors de notre dernière séance que la procédure de mise en oeuvre de l'université de Lille, que vous nous avez vous-même expliquée, n'était pas respectée puisque des réunions d'information sur les futurs organigrammes de services étaient organisées. Ces documents circulent d'ailleurs dans nos trois établissements. Il nous a été rétorqué que ces initiatives n'étaient pas coordonnées par l'administration. Or dans cette réponse, vous nous informez que les groupes techniques ont travaillé sur les organigrammes de services.

Devant de telles contradictions, nous voulons de réelles explications. Nous n'attendons pas un nouvel exercice de communication mais tous les documents nécessaires afin de nous permettre de consulter les travailleurs avant la réunion du Comité Technique. Les comptes-rendus des groupes techniques et politiques, bien que demandés lors de notre dernière réunion, ne nous sont toujours pas parvenus.

Un dernier point: la réunion des trois CHSCT n'est prévue que le 19 octobre, alors que la mise en oeuvre de mobilités forcées aura débuté. Leur impact sur la santé et la sécurité des travailleurs ne pourra alors plus être anticipé par le CHSCT. Cela montre bien le peu de cas que vous faites des craintes et angoisses des personnels dont vous nous aviez parlé. Ce rendez-vous essentiel est pourtant demandé de longue date par le CHSCT de Lille 1.

Face à toutes ces contradictions, nous ne pouvons que réitérer formellement notre demande portée depuis plus de huit mois maintenant, d'ouvrir des négociations entre les organisations syndicales représentatives et les employeurs en amont des Comités Technique, dans le respect de la démocratie sociale. Ces négociations avec les organisations syndicales doivent porter sur les conditions de travail dans la future Université de Lille : c'est à dire sur l'indemnitaire, le temps de travail et la pérennité des postes de titulaires et de contractuels.